



Maud Petit
Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne
Commissaire des Affaires sociales
Secrétaire de la délégation aux droits des Enfants
Membre de la délégation Outre-mer
Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Villiers-sur-Marne, le 20 mars 2023

Mes chers compatriotes,

Je reviens vers vous, ce soir, avec toute la gravité et l'humilité qu'il se doit dans la période que nous traversons actuellement.

Depuis le début de l'examen du projet de loi portant réforme des retraites, j'ai souhaité rester silencieuse, dans la réflexion et dans l'écoute. De façon à prendre la mesure des choses, puis une décision la plus juste possible. Juste quant à la nécessité d'une telle réforme ; juste quant aux craintes de certains de nos concitoyens. C'est toujours ainsi, dans cette recherche d'équité et de justesse, que je fonctionne, et ce, depuis mon premier mandat.

Les incidents, parfois graves, qui se déroulent ces dernières heures ont rappelé à mon souvenir la séquence des Gilets Jaunes. J'avais, tout début décembre 2018, publié ici une réflexion qui est hélas, en ce jour, pleinement d'actualité.

Extrait :

"(...) Ce que je voudrais dire au Gouvernement, c'est que, quand bien même nous avons été élus avec un programme, quand bien même les réformes sont nécessaires, il nous faut toujours écouter la population lorsqu'elle porte la détresse. Qu'il nous faut savoir faire des pauses, parfois ; concilier, parfois ; ajuster, souvent. Aucun gouvernement de la Ve République n'a connu de mandature lisse et sans accrocs ; bien souvent, il a fallu revoir les copies, il a fallu trouver des approches différentes ; ce n'est pas perdre la face, c'est faire preuve de bons sens et de bienveillance (...)."

Alors, cette réforme de notre système de retraite par répartition est-elle nécessaire ?

Je le crois très sincèrement. Et pour plusieurs raisons.

Notre système, unique au monde, repose sur la solidarité intergénérationnelle. Les actifs cotisent pour les retraités. Or, si, en 1960, il y avait 4 cotisants pour financer la pension d'un retraité, aujourd'hui, il n'y en a plus qu'1,4. Cela s'explique par le fait que notre taux de natalité décline depuis plusieurs années, entraînant une diminution régulière et mathématique du nombre d'entrants sur le marché du travail, et donc de cotisants.

Dans le même temps, et c'est fort heureux, notre espérance de vie a progressé : nous vivons plus longtemps. Et logiquement, le temps de retraite est plus long, et donc les pensions à financer plus longtemps...

Partant de là, même si aujourd'hui le système est encore à l'équilibre, si la courbe de la natalité ne s'inverse pas (ou si le taux d'immigration n'augmente pas), nous manquerons de cotisants pour payer les pensions de retraite. Celles-ci s'amenuiseront donc.



Maud Petit

Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

Commissaire des Affaires sociales

Secrétaire de la délégation aux droits des Enfants

Membre de la délégation Outre-mer

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Si nous tenons à ce notre système de retraite, si nous tenons encore à son principe de solidarité transgénérationnelle, il faut donc nous astreindre, tous, à cotiser et travailler un peu plus longtemps.

Sinon, et je le crois sincèrement, notre système sera voué à disparaître progressivement. Pour ne laisser la place qu'à un système par #capitalisation, injuste s'il existe seul puisque, selon vos revenus et vous ressources, vous pourrez plus ou moins l'alimenter.

Mais le timing était-il le bon ?

C'est bien là la question ! *"En matière politique, le timing d'une réforme n'est jamais le bon."*

Après la séquence des Gilets Jaunes, après une crise sanitaire d'une ampleur inédite de 2 ans dont nous sortons à peine, avec une guerre à nos portes, sur le sol européen, et avec une inflation - maitrisée, certes, en France mais lourde pour les budgets des Français, était-ce bien le moment de remettre à l'ordre du jour cette réforme ?

Je ne le pense pas. Nous avons besoin de reprendre souffle après ces périodes difficiles (confinements...), et peut-être aurait-il été judicieux d'offrir des perspectives plus réjouissantes, portant consensus ...

Le chef de l'Etat et le Gouvernement ont estimé qu'il y avait urgence.

Il ne restait plus à la représentation nationale qu'à travailler et amender ce projet de loi au mieux, en trouvant des réponses législatives sur les points cristallisant les doutes et les inquiétudes. Trouver l'équilibre.

Et c'est là que le premier écueil se trouve : **comment améliorer un texte, comment être une vigie quand d'autres parlementaires, censés représenter la démocratie, utilisent l'obstruction parlementaire pour qu'aucune chance de débat et de modification ne se fasse ?**

Sur la méthode, Je fulmine contre certaines oppositions qui nous ont volé le débat ! **18.000 amendements déposés par la seule LFI, ce n'est pas "travailler pour les Français", non !** C'est faire preuve d'obstruction parlementaire et c'est détourner le sens de l'amendement ! Quand un seul et même groupe dépose des amendements identiques pour plusieurs de ses députés, plutôt que d'en faire des "amendements de groupe", c'est de l'obstruction, tout simplement ! L'Assemblée est devenue l'otage d'une partie de ses propres élus, retenant la possibilité pour quiconque d'avancer sur le texte, de l'étudier. Amendements vides de sens, répétitifs, pour monopoliser la parole et hurler, en cœur, tel un orchestre désaccordé.

Et de ce fait, malgré 2 semaines de discussion à l'Assemblée, les débats ayant été monopolisés par les seuls mêmes, nous n'avons même pas pu aborder l'article 3. Sur 20. Le recul d'âge était à l'article 7... Ni l'âge de départ, ni la pénibilité, ni le maintien en emploi des seniors ... n'ont pu être abordés en séance publique... **Alors que le Sénat a achevé sans trop de difficultés l'examen du texte.** L'extrême-gauche n'a jamais voulu le débat, et son attitude nous montre chaque jour leur irrespect envers les fondements de notre République.



Maud Petit

Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

Commissaire des Affaires sociales

Secrétaire de la délégation aux droits des Enfants

Membre de la délégation Outre-mer

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Certaines avancées du texte auraient pu, auraient dû être plus significatives. Juste un exemple : J'avais cosigné des amendements demandant que soit réintégré, dans l'évaluation de la #pénibilité, les critères retirés par voie d'ordonnances lors du mandat précédent (port de charges lourdes / exposition répétée à des produits chimiques dangereux...) ; il aurait été juste, à mon sens, de les rétablir et de trouver le moyen de mieux les reconnaître et estimer. Le travail du député aura totalement été écarté dans l'examen de ce texte et c'est une réelle frustration pour moi car notre rôle est de porter la parole de nos concitoyens.

Toutefois, la CMP (Commission Mixte Paritaire) a abouti à un projet de réforme modifié. Les avancées parlementaires obtenues ont tout de même permis plusieurs avancées sociétales importantes :

L'instauration d'une clause de revoyure, à l'automne 2027, pour dresser le bilan de cette réforme et décider d'éventuelles mesures d'adaptation ou de rééquilibrage budgétaire.

L'amélioration pour la retraite des femmes et des droits familiaux : prise en compte les périodes de congé maternité dans le calcul de la retraite, et ce dès le 1er septembre 2023 pour toutes les futures retraitées, création d'une surcote d'un an avant l'âge légal (5% par an) pour les femmes bénéficiant de droits familiaux au titre de la maternité, de l'adoption ou de l'éducation des enfants, Instauration d'une pension de réversion pour les orphelins, avec des mesures spécifiques pour les enfants en situation de handicap / Majoration de 10% pour 3 enfants dans la fonction publique en cas de décès d'un enfant avant ses 9 ans et majoration des trimestres éducation en cas de décès de l'enfant avant ses 4 ans / Encadrement à deux du nombre maximal de trimestres au titre de l'éducation pouvant être partagés entre la mère et le père (les deux autres étant attribués à la mère).

La prise en compte des carrières longues :

Les personnes dont la vie active a commencé tôt, parfois dès avant 16 ans, n'auront demain pas être légalement soumis à une durée d'assurance supérieure aux autres, ce qui était le cas avant cette réforme

La prise en compte de la pénibilité :

- **L'assouplissement des conditions d'utilisation du compte pénibilité**, lequel pourra en outre financer un congé de reconversion professionnelle.
- **La création d'un fonds de prévention doté d'un milliard d'euros**, afin de mieux identifier les métiers physiquement pénibles et d'établir des actions de prévention. Un fonds spécifique sera mis en place pour les métiers de la santé.
- **Un suivi médical spécifique pour les salariés exposés à des métiers difficiles dès la mi-carrière**, et un rendez-vous obligatoire à 61 ans pour reconnaître leur incapacité. Le cas échéant, un départ en retraite dès 62 ans sera possible.



Maud Petit

Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

Commissaire des Affaires sociales

Secrétaire de la délégation aux droits des Enfants

Membre de la délégation Outre-mer

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- Pour ceux dont l'état de santé ne leur permet pas de poursuivre une activité professionnelle, la réforme sanctuarise la **possibilité de partir à 60 ans à taux plein en cas d'incapacité permanente**.

La revalorisation des petites pensions de retraite :

Pour près d'un futur retraité sur quatre (200 000 personnes par an), l'augmentation de leur retraite s'élèvera à 400€ en moyenne par an pour les dix premières générations, puis 560€ par an en moyenne pour les générations suivantes. Suivant les classes d'âge, de 10 000 à 40 000 retraités par an verront leur retraite augmenter jusqu'à 100 € par mois.

La reconnaissance de l'engagement citoyen :

- Une nouvelle assurance vieillesse des aidants va être créée. Elle rendra possible des validations de trimestres pour les personnes contraintes de réduire ou d'interrompre leur activité professionnelle pour aider un proche ou un enfant.
- Le rachat de trimestres d'études supérieures sera facilité, pour permettre d'augmenter le montant des retraites des personnes étant entrées tard sur le marché du travail du fait de leurs études.
- Enfin, l'acquisition et la validation de trimestres seront facilitées pour les sapeurs-pompiers volontaires, les sportifs de haut niveau et les élus locaux.

Faciliter la transition :

-L'accès à la **retraite progressive**, qui permet de liquider une partie de sa retraite (par exemple un jour par semaine) et de passer à temps partiel sera généralisé. Les salariés, les fonctionnaires et les indépendants pourront y avoir recours.



Maud Petit

Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

Commissaire des Affaires sociales

Secrétaire de la délégation aux droits des Enfants

Membre de la délégation Outre-mer

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le vote du Parlement était, selon moi la meilleure des solutions. Mais, à nouveau, l'Assemblée nationale se retrouve dépossédée de son destin.

L'article 49, alinéa 3 fait partie intégrante de la Constitution, dans ce qui fonde notre République et notre système. Il permet aux gouvernements d'engager leur responsabilité sur des textes pour lesquels il ne se dégage ni consensus, ni majorité. Il ne s'agit pas, comme on peut le prétendre, d'un déni de démocratie... Je crois profondément en nos institutions. Je crois aussi, que ce choix du Gouvernement a été pris en responsabilité, compte tenu de l'enjeu de cette réforme pour l'avenir de notre pays.

Les Républicains, à qui, pourtant, le Gouvernement avait accordé tant d'écoute, et qui rêvaient d'une telle réforme, ont fait le choix de ne pas afficher leurs votes en faveur du projet de loi. Ou leurs dissensions internes... Il restait donc au Gouvernement 2 options déplaisantes : Risquer de se faire battre par le vote, ou passer en force. Vous connaissez la suite.

Sans pouvoir d'amendements et sans examen complet du projet de loi par faute d'obstruction, sans vote par recours au 49-3, le débat démocratique nous a été quasiment volé. Je le regrette.

J'aurais quand même souhaité que la France, dans sa diversité d'opinions, s'exprime à travers le vote de ses représentants. Les Français le souhaitaient. Il nous fallait y répondre, et en assumer les conséquences.

Notre Assemblée vient de rejeter, les 2 motions de censure qui remettaient en cause la légitimité du gouvernement à la suite de l'utilisation du 49-3... Je n'en ai soutenu aucune.

Mais je suis convaincue d'une chose :

La France d'aujourd'hui est à panser. Et celle de demain, à penser. Je suis avec vous pour y arriver.

Maud Petit,

Députée du Val-de-Marne